



Digne-les-Bains, 4 novembre 2016

## Sécurité routière - Radars

### Activation de la fonction double-sens

**Le radar double-sens : un même équipement contrôle la vitesse des véhicules sur deux voies de circulation en sens opposé.**

Parmi les 140 accidents corporels survenus sur les routes du département en 2015, 30 étaient liés à la vitesse, soit plus de 20 %. Au total, 22 personnes ont perdu la vie cette année-là.

**Depuis le début de l'année 2016, 22 personnes ont été tuées et 175 blessées sur les routes du département au cours des 129 accidents corporels répertoriés. 31 accidents étaient causés par une vitesse excessive ou non adaptée, soit plus de 26 %.**

Ces chiffres préoccupants montrent combien il importe de maintenir les efforts déployés en direction du comportement des usagers de la route, tant en matière de prévention que de répression.

Pour lutter contre la vitesse excessive qui reste un facteur important dans les causes d'accidents, le parc des radars est en cours de modernisation.

**À ce titre, la fonction «double-sens» permet de renforcer la lutte contre l'insécurité routière en contrôlant concomitamment la vitesse des véhicules qui circulent sur deux voies en sens opposé. L'équipement réalise alors des contrôles dans les deux sens de circulation, ainsi qu'en cas de dépassement.**

Dans la continuité des 7 radars (sur un total de 15) équipés en juin dernier, 2 viennent d'être dotés de cette fonctionnalité :

- à Villeneuve sur la route départementale 13 (limitation à 90 km/heure),
- à Céreste sur la route départementale 4100 (limitation à 70 km/heure),

**Pour prévenir les conducteurs des nouvelles zones de contrôle, des panneaux d'information sont installés sur chacun des axes contrôlés.**

Contact presse : Régine CASANOVA – 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04